

Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail

FICHE
ACTION

2

Axe PST 3

Favoriser la culture de prévention Agir par la formation

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 1-2

DESCRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Pérenniser la dynamique d'insertion de la santé sécurité au travail dans l'enseignement initial professionnel, en lien avec les mises en situation réelles et le geste professionnel, dans une perspective intégrée plutôt qu'en créant des modules distincts ;
- Mobiliser les branches professionnelles afin de mettre en place des actions de formation et d'information sur la santé et la sécurité au travail, notamment en direction des nouveaux embauchés et des élèves de l'enseignement professionnel ;
- Intégrer la santé et la sécurité au travail et le management du travail dans les formations d'enseignement supérieur, en développant notamment les partenariats avec les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les universités, etc ;
- Mener des actions collectives (sensibilisation, formation, etc.) vis-à-vis des salariés compétents au sens de l'article L. 4644-1 du code du travail ;
- Renforcer la traçabilité et la consolidation des formations suivies tout au long du parcours professionnel ;
- Mener, sous l'impulsion des partenaires sociaux, notamment dans le cadre du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT, des actions visant à promouvoir la culture de prévention dans la formation.

Eléments justifiant le choix de cette action en région

Le développement des connaissances et compétences des acteurs et futurs acteurs en entreprise est un enjeu majeur, afin de les rendre autonomes dans la mise en œuvre de plans d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Les partenaires souhaitent poursuivre et amplifier les travaux engagés dans le cadre du PRST 2010-2014 dans ce domaine.

Points d'appui / leviers repérés

La collaboration développée entre les partenaires dans le cadre du PRST 2010-2014, au sein de la commission Formation du CRPRP.

La démarche engagée dans le secteur du BTP, via une convention cadre régionale pluri-partenaire « Agir ensemble pour une meilleure prise en charge de la santé - sécurité au travail dans les parcours vers l'emploi et l'accueil des nouveaux en milieu professionnel ».

Les différents projets développés par les partenaires dans le domaine de la formation initiale et continue.

Les différentes actions menées sur le champ de la formation, dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus entre les SIST, la Direccte, la Carsat Bretagne et l'OPPBTB.

L'étude confiée par le Conseil régional de Bretagne à l'Observatoire régional de santé de Bretagne sur la santé des apprentis en CFA.

Identification pilote(s) et partenaires

Pilotage : Carsat Bretagne.

Partenaires : ARACT, Direccte, MSA, OPPBTB, SIST, MEDEF, CGPME, ARDIR
(ass. Directeurs CFA - à confirmer)

Objectifs donnés à l'action

- 1- Etendre à d'autres secteurs d'activité, la démarche conventionnelle engagée dans le secteur du BTP sur le champ de la formation initiale et continue, afin de mettre en synergie les actions mises en œuvre par les différents partenaires, au service des entreprises d'une filière professionnelle.
- 2- Amplifier l'intégration de la santé - sécurité au travail dans les cursus pédagogiques en formation initiale. Sur la période, seront particulièrement ciblés les CFA et les établissements de l'enseignement supérieur.

Méthodologie de conduite de l'action

Maintien de la commission Formation du CRPRP, en tant qu'instance d'échanges, de concertation, voire de coordination sur ce projet, en étendant la représentation des partenaires du PRST.

Calendrier prévisionnel

1- Conventionnement sur un secteur d'activité :

2016 – 2017 : sélection des secteurs d'activité – étude de faisabilité avec les branches professionnelles concernées

2017 – 2018 : construction du partenariat avec ces filières professionnelles

2019 – 2020 : mise en œuvre - évaluation

2- Formation initiale :

2016 – 2017 : recensement des actions et projets engagés par les différents partenaires

2017 – 2018 : expérimentation d'actions menées en partenariat

2019 – 2020 : déploiement des actions – évaluation

Modalités d'évaluation / indicateurs

1- Conventionnement sur un secteur d'activité :

Nombre de secteurs d'activité impactés en supplément au BTP.

2- Formation initiale :

Nombre d'actions menées en partenariat.